



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
17 octobre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Lettre datée du 17 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur un acte de terrorisme extrêmement grave qui a été commis ce matin à Jérusalem.

Vers 7 heures (heure locale) ce matin, alors qu'il regagnait sa chambre à l'hôtel Hyatt de Jérusalem, Rehavam Zeevi, Ministre du tourisme d'Israël, a été atteint à la tête et au cou par les balles de deux assassins palestiniens. Transporté d'urgence à l'hôpital Hadassah, Rehavam Zeevi est décédé trois heures plus tard. Le Front populaire pour la libération de la Palestine a revendiqué l'attaque.

Le meurtre inadmissible du Ministre Zeevi n'est que le dernier incident d'une campagne terroriste palestinienne qui ne connaît pas de cesse depuis plus d'un an. Les attaques antérieures ont été rapportées dans mes lettres des dates suivantes : 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-



S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Le Gouvernement israélien tient l'Autorité palestinienne pour responsable du meurtre du Ministre Zeevi étant donné le rôle central qu'elle a joué pour orchestrer et encourager une campagne de violence et de terrorisme constamment dirigée contre Israël et ses citoyens. Cette campagne – qui n'a cessé de prendre de l'ampleur et qui est passée de manifestations violentes et de fusillades aveugles à des bombardements-suicide dans les lieux publics et maintenant à l'assassinat d'une personnalité politique élue – est le résultat direct des mesures prises par la direction palestinienne, qui est en collusion avec des groupes terroristes notoires, qui a fait sortir un grand nombre de membres de ces groupes des prisons palestiniennes, qui s'est employée à une atmosphère de haine envers les juifs et les Israéliens et qui a renoncé à un processus politique viable. Toutes ces actions représentent autant de violations graves et flagrantes d'engagements signés qui avaient été contractés entre Israël et les dirigeants palestiniens.

Il convient de noter que le Front populaire pour la libération de la Palestine, qui a perpétré le meurtre de ce matin, a son siège à Damas, qu'il dispose de moyens d'entraînement dans la vallée de la Bekaa, qui se trouve sous contrôle syrien, et qu'il reçoit une aide et un appui logistique du Gouvernement syrien.

Il est scandaleux qu'au moment où la communauté internationale renouvelle son engagement en faveur de la lutte contre le terrorisme et ceux qui l'appuient, certains régimes du Moyen-Orient continuent à apporter leur aide et même leur participation à de violentes opérations terroristes. Israël demande à la communauté internationale, dans le contexte de sa campagne mondiale contre le terrorisme, d'exercer le maximum de pressions et de prendre des mesures décisives à l'encontre de tous les États et entités qui appuient le terrorisme ou qui participent activement à des opérations terroristes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(Signé) Yehuda **Lancry**